FEUILLETON.

ANGE PITOU.

Suite des Mémoires d'un Médecin,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

VI.

Bucoliques.

Mme Billot était une grosse maman de trente-cinq à trente-six ans, ronde comme une boule, fraîche, potelée, cordiale ; trottant sans cesse du colombier au pigeonnier, de l'étable aux moutons, à l'étable à vaches ; inspectant son poulailler, son fourneau et son four, comme fait un général expert de ses cantonnements, jugeant d'un seul coup-d'œil si tout était à sa place, et si la seule odeur de la thym et de laurier étaient distribuées dans ses casseroles en quantités suffisantes, grognant parbrusque, mais sans la moindre intention que sa grognerie leur soit désagréable, un mari, qu'elle honorait à l'égal du plus grand potentat ; sa fille, qu'elle aimait cettes plus que Mme de Savigné n'aimait Mme de Grignan, et ses journaliers qu'elle nourrissait comme aucune femmes d'aujourd'hui n'a la rondeur de nourrir les gens. Aussi y avait-il concurrence pour entrer chez M. Billot. Mais le malheureusement, comme au ciel, ci-mpatiemment a ceux qui se présentaient, il y avait beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.

Nous avons vu que Pitou, sans être appelé, avait été élu. C'était un bonheur qu'il apprécia à sa juste valeur, surtout quand il vit la miche dorée que l'on plaça à sa gauche, le pot de cidre que l'on mit à sa droite, et le morceau de petit salé qui l'on posa devant lui. Depuis l'époque où il avait perdu sa pauvre mère, et il y avait de cela cinq ans, Pitou, même les jours de grande fête, n'avait pas pour d'un pareil ordinaire.

Aussi Pitou, peu de reconnaissance, semait-il à mesure qu'il engloutissait le pain qui le désolait, le petit salé qu'il humectait, avec une large dévotion de cidre, aussi Pitou sentait-il augmenter son admiration pour le fermier, son maître et pour sa femme et son amour pour sa fille. Une seule chose le tracassait, c'était cette fonction humiliante qu'il devait remplir le jour de garder les moutons et les vaches, fonction si peu en harmonie avec celle qui lui était réservée le soir, et qui avait pour but d'initier l'humanité des principes les plus élevés de la sociabilité et de la philosophie.

Ce fut à quoi rêva Pitou après son dîner. Mais même dans cette rêverie, l'influence de cet excellent dîner se fit sentir. Pitou commença à envisager les choses sous un tout autre point de vue qu'il ne l'avait fait à jeun. Ces fonctions de gardien de moutons et de berger de vaches, qu'il regardait comme si fort au-dessous de lui, avaient été remplies par des dieux et demi-dieux.

Apollon, dans une situation à peu près pareille à la sienne, c'est à dire chassé de l'Olympe par Jupiter, comme lui, Pitou avait été chasse du Pleux par sa tante Angelique, n'était-ils berger et avait garde les troupeaux d'Admette. Il est vrai qu'Admette était un roi-pasteur, mais aussi Apollon était un dieu.

Hercule avait été vacher ou à peu près, puisqu'il avait, dit la Mythologie, tire par la queue les vaches de Gerryon, et, qu'en même les vaches par la queue ou qu'on ses même par la tête, c'est une différence dans les habitudes de celui qui les mène, voilà tout ; cela ne peut pas empêcher qu'à tout prendre il ne soit un meneur de vaches, c'est à dire un vacher.

Il y a plus, ce Titire couché au pied d'un hêtre, dont parle Virgile, et qui se félicite si heureux vers du repos qu'Auguste lui a fait, c'était un berger aussi. Enfin, c'était un berger encore, que ce Mélibée qui se plaint si poétiquement de quitter ses foyers.

Certes, tous ces gens-là parlaient assez bien latin pour être abbés, et et cependant ils préferaient voir brouter le cytise amer à leurs chèvres à dire la messe et à chanter les vêpres. Il fallait donc qu'à tout prendre, l'état de berger eût aussi ses charmes. D'ailleurs, qui empêchait Pitou de tirer de la dignité et la poésie qu'il avait perdues ; qui empêchait Pitou de proposer des combats aux Ménalques et aux Paémons des villages environnants ? Personne, bien certainement. Pitou avait plus d'une fois chanté au lutrin, et s'il n'avait pas été priseur initié à boire le vin des burettes de l'abbé Fortier, qui, avec sa rigueur ordinaire, l'avait destitué de sa dignité d'enfant de chœur à l'instant même, ce talent pouvait le mener loin. Il ne savait pas jouer du pipeau, c'est vrai, mais il savait jouer sur tous les tons de la pipette, ce qui devait ne ressembler beaucoup. Il ne taillait pas lui-même sa flûte aux tuyaux d'inégale grandeur, comme faisait l'amant de Syrinx ; mais, avec du tilleul et des maronniers, il faisait des sifflets, dont la perfection plus d'une fois lui valut les applaudissements de ses camarades. Pitou pouvait donc être berger sans par trop déroger ; il ne descendait pas jusqu'à cet état, mal apprécié dans les temps modernes, il élevait cet état jusqu'à lui.

D'ailleurs, les bergeries étaient placées sous la direction de Mlle Billot, et ce n'était pas recevoir des ordres que de les recevoir de la bouche de Catherine.

Mais, à son tour, Catherine veillait sur la dignité de Pitou.

Le soir même, lorsque le jeune Chimène s'approcha d'elle et lui demanda à quelle heure il devait partir pour aller rejoindre les bergers :

—Vous ne partirez pas, répondit en souriant Catherine.

—Et comment ! dit Pitou étonné.

—J'ai fait comprendre à mon père que l'éducation que vous aviez reçue vous plaçait au-dessus des fonctions qu'il vous destinait ; vous resterez à la ferme.

—Ah ! tant mieux, dit Pitou, ça fait que je ne vous quitterai pas.

L'exclamation était échappée au nuit Pitou. Mais il ne l'eut pas plus tôt proférée que le rouge lui monta aux oreilles, tandis que de son côté Catherine baissait la tête et sourait.

—Ah ! pardon, mademoiselle, ça m'est sorti malgré moi du cœur, il ne faut pas m'en vouloir pour cela, dit Pitou.

—Je ne vous en veux pas du tout, monsieur Pitou, dit Catherine, et ce n'est pas votre faute si vous avez du plaisir à rester avec moi.

Il se fit un moment de silence. Il n'y avait rien d'étonnant : les deux pauvres enfans s'étaient dit tant de choses en si peu de paroles !

—Mais, demanda Pitou, je ne puis pas rester à la ferme sans y rien faire. Que ferai-je à la ferme ?

—Vous ferez ce que je faisais, vous tiendrez les écritures, les comptes avec les journaliers, les recettes, les dépenses. Vous savez calculer, n'est-ce pas ?

—Je sais mes quatre règles, répondit fièrement Pitou.

—C'est une de plus que moi, dit Catherine. Je n'ai jamais pu aller plus loin que la troisième. Vous voyez bien que mon père gagnera à vous avoir pour comptable ; et comme j'y gagnerai de mon côté, et comme vous y gagnerez du vôtre, tout le monde y gagnera.

—Et en quoi y gagnerez-vous, vous, mademoiselle ? dit Pitou.

—J'y gagnerai du temps, et pendant ce temps je me fabriquerai des bonnets pour être plus jolie.

—Ah ! dit Pitou, je vous trouve déjà bien jolie sans bonnets, moi.

—C'est possible, mais ceci n'est que votre goût particulier à vous, dit la jeune fille en riant. D'ailleurs, je ne sais pas aller danser le dimanche à Villers-Cotterets, sans avoir une coiffure de bonnet sur la tête. C'est bon pour les grandes dames, qui ont le droit de mettre de la poudre et d'aller tête nue.

—Je trouve vos cheveux plus beau ainsi que s'ils avaient de la poudre moi, dit Pitou.

—Allons ! allons, je vois que vous êtes en train de me faire des compliments.

—Non, mademoiselle, je ne sais pas en faire ; chez l'abbé Fortier on n'apprenait pas cela.

—Et apprenait-on à danser ?

—A danser ? demanda Pitou avec étonnement.

—Oui, a danser.

—A danser, chez l'abbé Fortier ? Jesus ! mademoiselle .... Ah ! bien oui, à danser.

—Alors, vous ne savez pas danser ? dit Catherine.

—Non, dit Pitou.

—Eh bien ! vous m'accompagnerez dimanche à la danse, et vous regarderez danser M. de Charny ; c'est lui qui danse le mieux de tous les jeunes gens des environs.

—Qu'est-ce que c'est que M. de Charny ? demanda Pitou.

—C'est le propriétaire du château de Boursonne.

—Il danserra donc dimanche !

—Sans doute.

—Et avec qui ?

—Avec moi.

Le cœur de Pitou se serra sans qu'il sut pourquoi.

—Alors, dit-il, c'est pour danser avec lui, que vous voulez vous faire belle ?

—Pour danser avec lui, pour danser avec les autres, avec tout le monde.

—Excepté avec moi.

—Et pourquoi pas avec vous ?

—Puisque je ne sais pas danser, moi.

—Vous apprendrez.

—Ah ! si vous voulez me montrer, vous, mademoiselle Catherine, j'apprendrais bien mieux qu'en regardant M. de Charny, je vous assure.

—Nous verrons ça, dit Catherine ; en attendant, il est l'heure de nous coucher ; bonsoir, Pitou.

—Bonsoir, mademoiselle Catherine.

Il y avait du bon et du mauvais dans ce qu'avait dit Mlle Billot à Pitou : le bon, c'est qu'il était élevé de la fonction de berger et de vacher à celle de teneur de livres ; le mauvais, c'est qu'il ne savait pas danser, et que M. de Charny le savait, au dire de Catherine ; il dansait même mieux que tous les autres.

Pitou rêva toute la nuit qu'il voyait danser M. de Charny, et qu'il dansait fort mal.

Le lendemain, Pitou se mit à la besogne sous la direction de Catherine ; alors, une chose le frappa : c'est combien, avec certains maîtres, l'étude est une chose agréable. Au bout de deux heures, il était parfaitement au courant de son travail.

—Ah ! mademoiselle, dit-il, si vous m'aviez montré le latin, au lieu que ce fut l'abbé Fortier, je crois que je n'aurais pas fait de barbarismes.

—Et vous auriez été abbé ? ....

—Et j'aurais été abbé, dit Pitou.

—De sorte que vous vous seriez enfermé dans un séminaire, où jamais une femme n'aurait pu entrer....

—Tiens, dit Pitou, je n'avais jamais songé à cela, mademoiselle Catherine ....; j'aime bien mieux ne pas être abbé !....

A neuf heures, le père Billot rentra ; il était sorti avant que Pitou ne fût levé. Tous les matins, à trois heures, le fermier présidait à la sortie des chevaux et de ses charretiers ; puis il courait sur tous les champs jusqu'à neuf heures, pour voir si tout le monde était à son poste, et si chacun faisait sa besogne à neuf heures, il rentrait déjeuner, et sortait de nouveau à dix, à une heure en dînait, et l'après-dîner, comme les heures du matin, se passait en inspection. Aussi, les affaires du père Billot allaient à merveille. Comme l'a dit, il possédait une soixantaine d'arpens au soleil et un millier de louis à l'ombre. Et il est même probable que si l'on eût bien compté, que si Pitou eût fait ce compte, et qu'il ne fût pas trop distrait par la présence ou par le souvenir de Mlle Catherine, il se fût trouvé quelques louis et quelques arpens de terre de plus que n'en avait avoué le bonhomme Billot.

En déjeunant, le fermier prévint Pitou que la première lecture de l'ouvrage du docteur Gilbert aurait lieu le surlendemain dans la grange, à dix heures du matin.

Pitou alors fit timidement observer que dix heures du matin, c'était l'heure de la messe ; mais le fermier répondit qu'il avait justement choisi cette heure-là pour éprouver ses ouvriers.

Nous l'avons dit, le père Billot était philosophe.

Il détestait les prêtres qu'il regardait comme des apôtres de tyrannie, et trouvait une occasion d'élever autel contre autel, il saisissait cette occasion avec empressement.

Mme Billot et Catherine hasardèrent quelques observations, mais le fermier répondit que les femme taient si elles voulaient à la messe, attendu que la religion était faite pour les femmes ; mais que pour les hommes il entendrait la lecture de l'ouvrage du docteur, ou qu'ils sortiraient de chez lui.

Le philosophe Billot fort despote dans sa maison ; Catherine sut en avoir le privilège d'éluder le vœu contre ses décisions ; mais si ces décisions étaient assez arrêtées dans l'esprit du fermier pour qu'il répondît à Catherine en fronçant le sourcil, Catherine se laissait comme les autres.

Seulement, Catherine songea à tirer parti de la circonstance au profit de Pitou. Elle ne levant de table, elle fit observer a son père que pour dire toutes les belles choses qu'il aurait à dire le surlendemain, Pitou était bien pauvrement mis, qu'il jouait le rôle du maître, puisque c'était lui qui instruisait, et que le maître ne devait pas avoir à rougir devant ses disciples.

Billot autorisa sa fille à s'entendre de l'habillement de Pitou avec M. Dulaurey, tailleur à Villers-Cotterets.

Catherine avait raison, et un nouvel habillement n'était pas chose de trop pour le pauvre Pitou : la culotte qu'il portait était toujours celle que lui avait fait faire, cinq ans auparavant, le docteur Gilbert, culotte qui, de trop longue, était devenue trop courte, mais qui, il faut le dire,—avait, par les soins de Mlle Angélique, allongé de deux pouces par année. Quant à l'habit et à la veste, ils avaient disparu depuis plus de deux ans, et avaient été remplacés par le sarreau de serge avec lequel notre héros s'est, dès les premières pages de notre histoire, présenté aux yeux de nos lecteurs.

Pitou n'avait jamais songé à sa toilette. Le miroir était chose inconnue à Mlle Angélique ; et n'ayant point, comme le beau Narcisse, des dispositions premières à devenir amoureux de lui-même, Pitou ne s'était jamais avisé de se garder dans les sources où il tendait ses glaux.

Mais depuis le moment où Mlle Catherine lui avait parlé de l'accompagner à la danse, depuis le moment où il avait été question de M. de Charny, cet élégant cavalier ; depuis l'heure où cette histoire des bonnets, sur lesquels la jeune fille comptait pour augmenter sa beauté, avait été versée dans l'oreille de Pitou, Pitou s'était regardé dans une glace, et, ayant jugé du développement de sa toilette, il s'était demandé de quelle façon, lui aussi, pourrait ajouter quelque chose à ses avantages naturels.

Malheureusement, à cette question, Pitou n'avait pu se faire aucune réponse. Le délabrement portait sur ses habits. Or, pour avoir des habits neufs, il fallait de l'argent, et de sa vie Pitou n'avait possédé un denier.

Pitou avait bien vu que, pour disputer le prix de la flûte ou des vers, les bergers se couronnaient de roses ; mais il pensait, avec raison, que cette couronne, si bien qu'elle vînt aller à l'air de son visage, n'en ferait que plus ressortir la pauvreté du reste de son habillement.

Pitou fut donc surpris d'une façon bien agréable, quand le dimanche, à huit heures du matin, tandis qu'il méditait sur les moyens d'embellir sa personne, M. Dulaurey entra, et déposa sur une chaise un habit et une culotte bleu de ciel avec un grand gilet blanc à rares roses.

En même temps, la lingère entra et déposa sur une autre chaise, en face de la première, une chemise et une cravate : et la chemise allait bien, elle avait ordre de confectionner la demi-douzaine.

C'était l'heure des surprises : derrière la lingère apparut le chapelier. Il apportait un petit tricorne de la forme la plus nouvelle, plein de tournure et d'élégance, ce qui se faisant de mieux enfin chez M. Cornu, premier chapelier de Villers-Cotterets.

Il était en outre chargé par le cordonnier de déposer aux pieds de Pitou une paire de souliers à boucles d'argent faite à son intention.

Pitou n'en revenait pas, il ne pouvait pas croire que toutes ces richesses fussent pour lui. Dans ses rêves les plus exagérés, il n'avait pas osé désirer une pareille garderobe. Des larmes de reconnaissance mouillèrent ses paupières, et il ne put que murmurer ces mots : Oh ! mademoiselle Catherine, mademoiselle Catherine, je n'oublierai jamais ce que vous faites pour moi.

Tout cela allait à merveille et comme si l'on eût pris mesure à Pitou ; on le prit à la main,—c'est à dire, à la mesure. Mais, hélas ! il ne trouva pas de mesure à sa taille.

—Et voilà donc bien mille francs à la tante !

—Oui, oui, oui, pour me faire faire mon apprentissage.

—En voilà un homme ! dit le fermier. Quand on pense que tous les jours j'en entends raconter de pareilles. Aussi, pour lui,—ce n'est pas la main,—c'est à l'âme, c'est à la vie, à la mort.

—Il voulait que j'apprenne un état, dit Pitou.

—Et il avait raison. Voilà pourtant comme les bonnes intentions sont dénaturées. On lasse mille francs pour faire apprendre un état à son enfant, et au lieu de lui apprendre un état, on vous le met chez un calotin qui veut en faire un seminariste. Et combien lui payait-on cela à ton abbé Fortier ?

—Qui ? —Ta tante.

—Elle ne lui payait rien.

—Alors elle empochait les deux cents livres de ce bon M. [illegible]

—Probablement.

—Ecoute, si j'ai un conseil à te donner, Pitou, c'est, quand [illegible] quera, la vieille bigotte de ta tante, c'est de bien [illegible] repoire dans les paillasses, dans des pots à confiture.

—Pourquoi ? demanda Pitou.

—Parce que tu trouveras quelque trésor, voire-tu, des vieux [illegible] un bas de laine. Eh ! sans doute, car elle n'aura pas [illegible] assez grande pour mettre ses économies.

—Vous croyez ?

—J'en suis sûr. Mais nous parlerons de cela en temps [illegible] jourd'hui il est question de faire un petit tour. As-tu [illegible] Gilbert ?

—Je l'ai là dans ma poche.

—Mon père, dit Catherine, voulez-vous bien le relire ?

—Il n'est pas besoin de relire cet ouvrage pour lui rappeler les principes qu'il renferme, le livre sera lu et les principes propagés.

—Et, dit Catherine avec timidité, nous pouvons en lire à ma mère et moi.

—Allez à la messe, dit Billot, vous êtes des femmes ; nous [illegible] nos des hommes, c'est autre chose ; viens, Pitou.

Pitou suivit madame Billot et Catherine et suivit [illegible] d'être appelé un homme.

(A suivre.)

Salle du Globe,

Encoignure des rues St-Pierre et St-Claude,
Près du Vieux Bassin.

LE, dite, est prévenu que l'ouverture de cette SALLE aura lieu le samedi 29 octobre, et qu'il y aura BAL MASQUÉ ce dater de ce jour jusqu'à la fin de la saison des amusements.

Les jours de bal seront annoncés comme précédemment, par des affiches jaunes aux encoignures et avant coureurs publics.

Il y aura un bel orchestre dirigé par un chef réputé ; les vins, les punchs et les confitures les plus recherchés seront servis à la buvette.

Et, pour la salle de bal, se trouvera un SALON ou l'on servira, à la demande, des rafraîchissements, et où ELT AU RAVIT pour la circonstance d'un excellent tonneau bière.

Conformément à la loi, une publication est par la présente faite de la formation du BRILLANT STEAMBOAT COMPANY dans les mots et chiffres suivant :

ETAT DE LA LOUISIANE—VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Paddewatt moi Théodore Osborn Stark, Notaire Public, dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté, ont comparu, Duncan F. Kenner, de la paroisse d'Ascension dans cet Etat, Christophe Adams Junior de la paroisse d'Iberville, agissant pour lui-même et pour John Andrews de la même paroisse, Henry McCall, de cette ville, agissant pour lui et pour Richard McCall, de la paroisse d'Ascension ; William H. Avery ; Wilhelmus Bogart ; John Morgan Hall ; John Mitton Kell, représentant de la société commerciale de J. M. Kell A Co ; A. Q. Kennett représentant la maison de commerce de Converse, Kennett & Co, tous de cette ville ; Paul O. Hebert, de la paroisse d'Iberville, agissant pour Vaughan Hebert, une société pour la culture, composée de lui et de Madame H. S. Vaughan, et aussi comme agent de Madame Marie E. Sewall, ex-curatrice de feu Robert Sewall, de la même paroisse ; Paul Hebert, de la paroisse d'Iberville, représentant de la maison de commerce de Paul Hebert & Co., une société pour la culture, composée de lui-même, Paul O. Hebert, les représentant s'agissant de feu Ignace Hebert et de Madame Mary E. Sewall ; Joseph D. Foster, de la paroisse d'Ouest-Baton-Rouge, Thomas McCrindle, de la paroisse d'Ouest-Feliciana, B. C. Adams, de cette ville, représentant Theodore Johnson, de la paroisse d'Iberville, Sosthène Adams, de la paroisse d'Ouest-Baton-Rouge, Jesse Hart, de la même paroisse, agissant pour lui-même et pour John Hamilton Randolph, de la paroisse d'Iberville, Alphonse Mutscherger & Co, de cette ville, représentant Edward G. Walker, de la paroisse d'Iberville, Wilhelmus Bogart, de cette ville, représentant Joseph L. Wolfinden, de la paroisse d'Iberville, et C. S. Venitres, de la paroisse d'Ascension en cet Etat.

Lesquels comparants ont déclaré que la loi générale de cet Etat, sous qu'un acte de la Legislature, antérieurement aux secrétes, numéro 43 ; et qu'un acte de la Legislature de cet Etat, en date du 15 mars 1852, prévoyant la formation d'associations ou de sociétés d'accumulations ou de sociétés d'accumulations commerciales dans cet Etat, et que cette société dans les profits en commun, et que les actionnaires dans le capital, et que [illegible] et que [illegible] et que [illegible]